

Mise à disposition de broyeurs à déchets verts pour les communes.

Préval Haut-Doubs

les Petits Planchants
BP 235
25303 Pontarlier Cedex 3

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Gaëlle Journot
prevention@preval.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE



Dans le cadre de notre plan d'actions issu de notre PLP puis de notre labellisation TZDZG, la thématique de la réduction des déchets verts constitue un des enjeux principaux de la réduction des déchets.

Préval valorise 10 000 tonnes de déchets verts/an, ce qui représente le 1^{er} gisement accueilli en déchèterie (en poids). Une de nos orientations traite de la gestion autonome des déchets verts municipaux.

Concrètement, 5 broyeurs à déchets verts stockés dans 5 communautés de communes sont mis à disposition des 8 EPCI et des 220 communes de notre territoire.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Faciliter l'adaptation d'une démarche éco-exemplaire par les EPCI et communes du territoire
- Faire changer les pratiques des agents
- Engager une action concrète en faveur de l'économie circulaire
- Réduire les quantités de déchets verts apportés en déchèterie

Résultats quantitatifs

- **Communauté de Communes du Val de Morteau** : oct 2015 à oct 2020*
 - 50 utilisations (10/an),
 - 457h de fonctionnement (91h/an)
- **Communauté de Communes du Pays de Maiche** : oct 2015 à mai 2020
 - 69 utilisations,
 - 354h de fonctionnement (78h/an),
 - 435m³ de broyat produit (96m³/an)

= 163 tonnes de déchets verts évités en déchèterie (36t/an).

- **Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs** : de nov 2018 à oct 2020
 - absence de données exploitables

- **SMCOM** : août 2017 à dec 2020
 - 40 utilisations (env 13/an),
 - 152h de fonctionnement (env 50h/an),
 - 375 m³ de broyat produit (env 120m³/an)

= 140 tonnes de déchets verts évités en déchèterie (env 46t/an)

- **Communauté de Communes du Grand Pontarlier** : d' oct 2019 à mai 2020
 - 59 utilisations/an,
 - 130h de fonctionnement/an,
 - 233m³ de broyat produit/an

= 87 tonnes de déchets verts évités en déchèterie/an

- Au total, ce sont 42 communes et EPCI différents qui ont utilisés un broyeur à déchets verts sur les 60 collectivités signataires de la convention d'utilisation.

Résultats qualitatifs

Bons retours sur la plupart communautés de communes

Une communauté de communes dispose d'un broyeur plus puissant mais cela n'est pas encore suffisant pour pouvoir traiter les gros branchages sur place (volonté des agents). Usage très fréquent au printemps et à l'automne.

L'utilisation de ce matériel est encore à promouvoir sur un territoire.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

- Via un subventionnement de l'ADEME et du département du Doubs, Préval Haut-Doubs a acquis 5 broyeurs à déchets verts dispersés sur le territoire afin que les communes puissent traiter et valoriser *in situ* leurs déchets verts de branchage.
- 5 adhérents du syndicat (des communautés de communes et un syndicat mixte) sont chargés de mettre un broyeur à disposition des communes de leur territoire. Il leur revient la charge de stocker et faire entretenir le broyeur qui leur est dédié et d'effectuer les prêts auprès des communes.
- Le syndicat Préval supervise le nombre d'utilisation, la signature des conventions tripartites ainsi que le suivi des entretiens chez des professionnels.
- Plusieurs broyeurs sont mutualisés entre 2 communautés de communes.
- Plusieurs démonstrations et formations groupées ont été réalisées à destination des élus et agents des communes et EPCI concernés.
- Les communes adhérentes s'engagent à ne pas remmener le broyat en déchèterie et l'utiliser pour divers usages (laisser-sur place, paillage, aires de jeux, alimentation de composteurs en pied d'immeuble).
- Certaines communes ont utilisé un broyeur pour valoriser les déchets de leurs habitants. Ces premières expériences doivent permettre de développer cet pratique dans d'autres communes (effectif depuis 2021).
- Une vidéo de promotion de l'opération a été réalisée (disponible sur demande).
- En 2021, une séance de broyage de déchets vers des habitants a été effectué en présence de représentant d'une quinzaine de communes (agents ou élus)

Planning

Les achats des 5 broyeurs se sont déroulés entre 2014 et 2019 selon les besoins et les opportunités des adhérents de Préval.

Depuis 2021, nous renforçons nos actions auprès des communes utilisatrices afin de broyer les déchets verts des habitants.

Moyens humains

- Un agent de chaque adhérent est chargé d'effectuer les prêts auprès des communes = équivalent à 3 jour/an environ (y compris les entretiens)
- Un conseiller du tri et de la prévention des déchets effectue les démarches administratives avec la commune (signature d'une convention, gestion du planning, gestion administrative) = 1 à 2 jour par an
- Un agent est en charge de la supervision de la démarche = eq à 15 jours par an

Moyens financiers

L'investissement total représente une somme de 98'770 € TTC

Préval a perçu 31'200€ de subventions de la part de l'Ademe et 5'971€ de la part du département quand il disposait encore de la compétence déchets.

Moyens techniques

marque	Type	mode de broyage	moteur
BUGNOT	BV E55 22 Cv	fléaux (griffes)	essence
	N 56		
NEGRI	R 280	Fléaux et couteaux	diesel
	C 14	doubles couteaux	

Nous disposons de 3 types de broyeurs différents. le Negri C 14 est plus puissant que les 2 autres car les besoins de l'EPCI concernés sont plus importants.

Partenaires mobilisés

L'ADEME et le département du Doubs ont été mobilisés essentiellement pour le subventionnement de la démarche.

Pour la partie opérationnelle, ce sont surtout les communautés de communes qui ont été mobilisées

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

- Nécessité de réaliser un diagnostic / sondage auprès des communes et EPCI.
- Trouver un lieu pour stocker les broyeurs à l'abri.
- Certaines communes sont éloignées des déchèteries.
- Volonté politique d'être éco-exemplaire.
- Accompagnement du syndicat auprès des EPCI.

Difficultés rencontrées

- Conserver un lien avec les agents en charge des prêts et des entretiens des broyeurs.
- Manque de suivi dans les prêts des broyeurs (les fiches de prêt n'ont pas été faites à chaque fois selon les agents responsables).
- Effectuer la supervision afin de garantir un bon entretien de ces équipements: nécessité d'avoir connaissance des pannes ou des casses !
- Il faut tenir compte des petites casses régulières
- De nombreuses communes n'ont pas d'agent communal
- Certaines communes sont encore trop éloignées du lieu de stockage des broyeurs
- Le broyeur est réservé souvent pour des gros chantiers.

Recommandations éventuelles

- Etre très pédagogue dans le suivi des opérations
- Effectuer un suivi régulier
- Recenser les besoins des futurs utilisateurs
- Avoir un matériel adapté au besoin de la majorité des utilisateurs.

Mots clés

VALORISATION ORGANIQUE | BROYEUR | COLLECTIVITES LOCALES | GESTION DE PROXIMITE | JARDIN INDIVIDUEL, ESPACE VERT | ACCORD VOLONTAIRE | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Février 2022

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Frédéric JAN

frederic.jan@ademe.fr

Direction régionale Bourgogne-
Franche-Comté